Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 029-212902712-20260907-D_2026_09_02DM-DE

MAIRIE

Conseil Municipal du 07 septembre 2026
Délibération n°2026.09.02

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Maire : Mme Marie-Claire HÉNAFF
Secrétaire de séance : Martine PALUD

L'an deux mille vingt-six, le 07 septembre à 20h00, le conseil municipal de la commune de Saint-Vougay s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Mme Marie-Claire HÉNAFF, Maire.

Date de convocation : 25 août 2026

Étaient présents : Mme Marie-Claire HÉNAFF, M. Jean-Luc POSTEC, Mme Katell IZORÉ, M. Christophe QUENEL, Mme Nathalie TANNÉ, Mme Martine PALUD, M. Fabrice TANGUY, Mme Nathalie DELACOUDRE, Mme Roselyne HAMON, M. Olivier PALUD, M. Gaëtan PAPE, Mme Isabelle ROCABOIS, M. Olivier CADIOU, Mme Sophie PERSON, M. Thibault HENRY.

Secrétaire de Séance : M. Olivier CADIOU

D. n° 2026.09.02 : Décision Modificative n° 1

Madame le Maire présente la décision modificative n°1 portant ajustements budgétaires nécessaires au fonctionnement des services communaux.

I - SECTION D'INVESTISSEMENT

A – DEPENSES

Chapitre 041– Opérations patrimoniales		
2315	*Installation, matériel et outillage technique*	*+ 17 060.00 €*
Chapitre 23– Immobilisations en cours		
2315	*Installation, matériel et outillage technique*	*- 17 060.00*

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

B- RECETTES

Chapitre 041– Opérations patrimoniales		
238	*Installation, matériel et outillage technique*	*+ 17 060.00 €*
Chapitre 23– Immobilisations en cours		
238	*Installation, matériel et outillage technique*	*- 17 060.00*

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal adopte la décision modificative n°1 à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 029-212902712-20260907-D_2026_09_02DM-DE

Le secrétaire
Martine PALUD

Le Maire
Marie-Claire HENAFF

MAIRIE DE ST VOUGAY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29440

Acte rendu Exécutoire compte tenu de : le 10 septembre 2026
La transmission au contrôle de légalité, le 10 septembre 2026
La publication, le 10 septembre 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044Rennes Cedex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.